

CAEN du 27 juin 2018

## Labellisation Lycée des Métiers

Le label « lycée des métiers » est délivré par le recteur d'académie, pour une durée de 5 ans, à un établissement d'enseignement professionnel ou polyvalent ayant mis en place une organisation répondant à un cahier des charges académique répondant au moins aux 7 critères. Il a pour objectif de rendre visible l'offre de formation professionnelle pour les usagers et les partenaires de l'école. Il valorise une dynamique déployée par l'établissement. Il est inscrit dans **le code de l'éducation aux articles D. 335-1 à D. 335-4, Circulaire n° 2016-129 du 31-8-2016, relative à l'évolution du label.**

L'académique possède 31 établissements labélisés, sur cette campagne, seules deux instructions ont été menées, un renouvellement et une nouvelle demande.

Le contexte académique en lien avec la conduite changement voulue par le recteur précédent et la nouvelle évaluation des enseignants sont sans doute quelques causes du peu d'engagement des établissements. Comme l'an dernier, la campagne s'est appuyée sur une démarche en quatre phases :

- Candidature de l'établissement auprès de la DAFPIC validée par le conseil d'administration
- Après enregistrement de la demande par le service, autoévaluation de l'établissement et accompagnement par un IPE ou le chargé de mission école entreprise, à partir de la grille de positionnement proposée par le Rectorat de Montpellier. Ce guide est disponible ainsi que la procédure sur le site académique :  
<http://www.ac-montpellier.fr/cid91282/lycee-des-metiers.html>
- L'audit est mené par un jury composé d'un CFC, d'un membre de la DAFPIC et d'un inspecteur chargé de le présider.
- Proposition faite au recteur par le groupe académique « Lycée des métiers » pour validation et proposition au CAEN

Pour l'accompagnement, les établissements ont également la possibilité de s'appuyer sur des outils issus d'une démarche d'amélioration continue tels que le document QUALEDUC (démarche proposée au niveau national).

Rappel des 7 critères :

1. Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation
2. L'accueil de publics de statuts différents

3. Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion
4. L'organisation d'actions culturelles
5. La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale
6. La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2
7. Une politique active de communication

Au regard des indicateurs ciblés au niveau académique (document d'autoévaluation), les établissements sont libres de choisir leur propres indicateurs répondant aux critères.

Ci-dessous, la liste des établissements :

Etablissement	Inspecteur ayant conduit les travaux d'expertise	Avis du groupe académique	Intitulé proposé
Lycée Professionnel Jean Mermoz Béziers - 34	Laurence Grandet IEN-ET ECO GEST	Favorable	Lycée des métiers de la maintenance, de la menuiserie et de la relation client
Lycée Professionnel Jules Raimu Nîmes - 30	Thierry Duchêne IEN-ET STI	Favorable	Lycée des métiers de la Maintenance, du numérique et de la conduite routière.

**Lycée professionnel Jean Mermoz Béziers - 34 Nouvelle candidature**

Intitulé du label :

**Lycée des métiers de la maintenance, de la menuiserie et de la relation client.**

Points forts : dans le cadre d'un projet d'établissement construit et cohérent

- travail inter-filières en complémentarité,
- accompagnement éducatif et vie scolaire,
- pédagogie de projet sur l'ensemble des filières,
- partenariats nombreux avec le milieu économique et associatif local,
- réflexion intéressante autour de la mixité des publics et parcours (formation continue), relations efficaces prébac et post bac,
- ouverture culturelle fédératrice et dimension internationale (européenne) bien engagée

Axes de progrès :

- certains partenariats mériteraient d'être davantage formalisés et pérennisés,
- la dimension apprentissage est hélas absente
- la traçabilité des compétences acquises par les élèves devrait être plus visible (parcours avenir et citoyen /folios)
- Mise en cohérence des projets culturels avec le projet d'établissement.
- Formalisation des partenariats par un conventionnement plus fréquent.

**Lycée Professionnel Jules Raimu Nîmes – 30   Renouvellement**

Intitulé du label :

**Lycée des métiers de la Maintenance, du numérique et de la conduite routière.**

Points forts :

- développement de l'offre de formation en apprentissage et en formation continue (six titres RNCP du niveau V au niveau III) et création d'un plateau technique dédié à la mise en œuvre et à l'exploitation de la fibre optique (600000 euros d'investissement Région, Greta, Métropole de Nîmes et fonds privés)
- création d'un pôle de formation dédié à la conduite routière (bâtiment et plateau technique neuf)
- mise à niveau des équipements en maintenance des matériels et des véhicules de transport routier

Axes de progrès :

- mettre les enseignants dans une dynamique pédagogique innovante
- évoluer vers une mixité des publics
- promouvoir l'ouverture à l'internationale par une politique volontariste
- Inciter les élèves à adhérer à la maison des lycéens (MDL)